

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2642

25 octobre 2012

SOMMAIRE

Altmark Investholding S.à r.l.	126796	Prospector New Building S.à r.l.	126810
Association Senzala Luxembourg	126800	Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l.	126810
Crea Fil S.à r.l.	126796	Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.	126810
Emile Jegen S.A.	126796	Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.	126811
Mandragora Entertainment Group S.A.	126784	Quadriconseil SA	126812
MCP-Kanetix III S.à r.l.	126797	Rangirora Investments S.A.	126814
Nyl S.A.	126807	Raven Equityco S.à r.l.	126770
OHSF Funding I S.à r.l.	126807	Red Oil Invest S.A.	126815
Only Fashion S.à r.l.	126806	Regus Management Limited	126815
Oris S.A.	126807	Relais du Château de Betzdorf S.à r.l. ...	126815
Ostiense Developments S.C.A.	126806	Renson Investment S.A.	126815
Otho S.A.	126808	Resolution Bremen S.à r.l.	126813
Ozero Group S.A.	126808	RESOLUTION London W1 S.à r.l.	126816
Palicam S.A.	126811	Resolution Lux Athens S.à r.l.	126814
Parfon S.A.	126796	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	126814
Parfon S.A.	126808	Resolution Quadrangle S.à r.l.	126816
Patrimax Sàrl	126811	Rinol International S.A.	126815
Patron Pipera Realty S.à r.l.	126808	Rising Star	126814
Pentair Finance S.A.	126803	Ritmo S.à r.l.	126816
PEPE Invest S.A.	126812	Safi SCI	126809
Peppermint Holding S.A.	126812	SARECO Soparfi S.A.	126816
Philip S.A.	126812	SBTP Luxembourg S.à r.l.	126802
Pimalo-Invest	126812	Selecta Luxembourg	126800
POL-CK S.A.	126813	TLW Investment S.A.	126803
Poleol	126813	Tyco Flow Control International Finance S.A.	126803
Porta Volta Developments S.C.A.	126813	Umeco Overseas S.à r.l.	126807
Prisma Formation S.à r.l.	126810	Yorkshire SPF S.A.	126811
Pro-Inter S.A.	126813		
ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.	126808		
PromoWallis	126809		
Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.	126809		
Prospector Finance S.à r.l.	126809		

Raven Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.730.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4572042, represented by Mr Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20th September 2012;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Raven Equityco S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred eleven (611) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- six hundred twelve (612) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of May at 11:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication

allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	share premium	amount paid-in
Hg Incorporations Limited	EUR 18,000.-	12,500 Class A Ordinary Shares 611 Class B Ordinary Shares 611 Class C Ordinary Shares 611 Class D Ordinary Shares 611 Class E Ordinary Shares 611 Class F Ordinary Shares 611 Class G Ordinary Shares 611 Class H Ordinary Shares 611 Class I Ordinary Shares 612 Class J Ordinary Shares	EUR 5,000	EUR 23,000.-
Total:	EUR 18,000.-	12,500 Class A Ordinary Shares 611 Class B Ordinary Shares 611 Class C Ordinary Shares 611 Class D Ordinary Shares 611 Class E Ordinary Shares 611 Class F Ordinary Shares 611 Class G Ordinary Shares 611 Class H Ordinary Shares 611 Class I Ordinary Shares 612 Class J Ordinary Shares	EUR 5,000	EUR 23,000.-

The amount of twenty-three thousand euro (EUR 23,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mrs Nadia Dziwinski, company director, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr François Champon, company director, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hg Incorporations Limited, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042, représentée par Monsieur Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Raven Equityco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent onze (611) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- six cent douze (612) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du

Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de mai à 11:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	prime d'émission	montant libéré
Hg Incorporations Limited	EUR 18.000,-	12.500 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I 612 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J	EUR 5.000,-	EUR 23.000,-
Total:	EUR 18.000,-	12.500 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H 611 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I 612 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J	EUR 5.000,-	EUR 23.000,-

Le montant de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1,500,-).

Dispositions transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 7A, rue Robert Stûmper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Madame Nadia Dziwinski, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Monsieur François Champon, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2012, REM/2012/1160. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129663/759.

(120170647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Mandragora Entertainment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.241.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of August.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mandragora Entertainment Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.241, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF on 26 June 2012, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2061 on the 21th of August 2012. The articles of association of the Company have not been amended since incorporation.

The meeting is opened at 14.00 p.m. (Luxembourg time) by Mrs. Myriam Francq-Kocks, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary Mr. Eric Totti, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Katerina Kubova, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialized «ne varietur» by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

2. It appears from the attendance list that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. All the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand two hundred and fifty Euros (EUR 4,250), being the equivalent of five thousand two hundred and fifty-one point three United States Dollars (USD 5,251.30), pursuant to the exchange rate USD/EUR of 1.2356, provided by Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat as at 16 August 2012, in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to thirty-five thousand two hundred and fifty Euros (EUR 35,250) by the issuance of eighty-five (85) new shares having a nominal value of fifty Euros (EUR 50) each (the «New Shares») with a global share premium of one million two hundred and nine thousand seven hundred and eighteen point ninety-two Euros (EUR 1,209,718.92), being the equivalent of one million four hundred and ninety-four thousand seven hundred and twenty-eight point seven United States Dollars (USD 1,494,728.70), pursuant to the exchange rate EUR/USD of 1.2356, provided by Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat as at 16 August 2012, the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

2. Decision to approve the subscription and payment of the New Shares and waiver of their preferential right of subscription.

3. New composition of the shareholding of the Company.

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the «Articles») in respect of the share capital, to be read as follows:

« 5.1. The share capital is fixed at thirty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 35,250.-) represented by seven hundred and five (705) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the «Shares» and each a «Share»).

5. Amendment of article 5.5 of the Articles in relation to the preferential right of subscription.

6. Amendment of article 8 of the Articles (Share Premium) and insertion of a paragraph 8.2.

7. Amendment of article 9 of the Articles (Board of Directors or Sole Director).

8. Amendment of article 10 of the Articles (Meting of the Board of Directors).

9. Amendment of article 15.8 of the Articles (General meeting of shareholders).

10. Amendment of article 20 of the Articles (Dissolution, Liquidation).

11. Decision to insert a new article (article 9) in the Articles detailing the conditions of the transfer of shares in the Company.

12. Subsequent renumbering of the remaining articles.

13. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 4,250.-), being the equivalent of five thousand two hundred and fifty-one point three United States Dollars (USD 5,251.30), pursuant to the exchange rate USD/EUR of 1.2356, provided by Banque et Caisse d'Épargne de l'État as at 16 August 2012, in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 35,250.-) by the issuance of eighty-five (85) new shares having a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each (the «New Shares») as further described in the following resolution.

Second resolution

The general meeting resolves to approve the subscription by GSJB Capital Hong Kong Limited, a limited liability company registered under the laws of Hong Kong, registered at the Hong Kong Business Registry under number 1219998, with headquarters at Flat B, 3/F, Grand Marine Center, 3 Yue Fung Street, Tin Wan, Aberdeen, Hong Kong (the «New Shareholder») of the New Shares by a contribution in cash in an amount of four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 4,250.-), being the equivalent of five thousand two hundred and fifty-one point three United States Dollars (USD 5,251.30), pursuant to the exchange rate USD/EUR of 1.2356, provided by Banque et Caisse d'Épargne de l'État as at 16 August 2012 (the «Contribution»), subject to the payment of a share premium amounting to one million two hundred and nine thousand seven hundred and eighteen point ninety-two Euros (EUR 1,209,718.92), being the equivalent of one million four hundred and ninety-four thousand seven hundred and twenty-eight point seven United States Dollars (USD 1,494,728.70), pursuant to the exchange rate USD/EUR of 1.2356, provided by Banque et Caisse d'Épargne de l'État as at 16 August 2012.

All the New Shares so subscribed have been paid up in cash, as it has been proved to the notary.

The existing shareholders declare to renounce to their preferential right of subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of the shareholders as listed on the attendance list and the New Shareholder.

The notary acts that shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are present or represented, so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in respect of the share capital to be read as follows:

« **5.1.** The share capital is fixed at thirty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 35,250.-) represented by seven hundred and five (705) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the «Shares» and each a «Share»).

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend article 5.5 of the Articles in respect of the preferential right of subscription, which shall now be read as follows:

"The preferential right of subscription is subject to article 9.2 below and may be cancelled or limited by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles, within the limits provided by the Law."

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 8 of the Articles and to insert a second paragraph, so that article 8 shall now be read as follows:

" **8.1.** In the Register one or more separate share premium account(s) may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. The share premium account is at the free disposal of the Company, and payments out of the share premium accounts may be made by a resolution of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

8.2. The share premium may not be reimbursed to the shareholders in cases other than foreseen below. Within the first year after the incorporation of the Company, the share premium may be distributed as a dividend only by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted at a majority of ninety percent (90%) of the issued share capital of the Company. After the first year, the share premium may be distributed as a dividend as provided for by the Law and the Articles"

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend article 9 of the Articles in respect of the Board of Directors or Sole Director, by the amendment of paragraphs 9.4 and 9.5 and by the insertion of a paragraph 9.6. Paragraphs 9.4, 9.5 and 9.6 shall be read as follows (the other paragraphs shall remain unchanged):

" **9.4.** The Directors or the Sole Director, as the case may be, are appointed by the general meeting of Shareholders at a simple majority, for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders. A Director shall hold office until he/she/it has resigned or become incapacitated and/or has been replaced as per a request by the Shareholders, which designated such Director. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will ratify such election, except that the Shareholders shall be entitled to designate any replacement for a director originally designated by each of them pursuant to this article. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election.

9.5. Notwithstanding the above, each Shareholder shall propose the names of one or more directors to be appointed by the general meeting of shareholders.

9.6. Two (2) honorific co-chairmen will be appointed as determined by the general meeting of shareholders. Such honorific co-chairmen will have no voting rights at any Board of Directors meetings. The two (2) honorific co-chairmen can represent the Company and/or sign on its behalf only if instructed by a resolution of the Board of Directors. The two (2) honorific co-chairmen may take part to the meeting of the Board of Directors for consultation purposes only."

Eighth resolution

The general meeting resolves to amend article 10 of the Articles in respect of the Meeting of the Board of Directors to be read as follows:

" **Art. 10. Meeting of the board of directors.**

10.1 If there is only one Director, that Sole Director assumes all powers conferred to the Board of Directors and takes the decisions in writing.

10.2 In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. Each Director shall receive notice of all meetings of the board as soon as practicable. The Board of Directors shall elect a chairman amongst its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he/she/it will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting. The Chairman has a casting vote in case of ballot.

10.3 In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.4 The Board of Directors shall meet regularly at the registered office of the Company, at least four (4) times per year.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (telegram, telefax, email or letter) another Director as his/her/its proxy. A Director may also appoint another Director to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent more than one of his/her/its colleagues.

10.6 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least two (2) members are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority vote of the Directors present or represented at the meeting.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.8 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

10.11 Copies or excerpts shall be certified by the Chairman or by any 2 (two) Directors."

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend article 15.8 of the Articles in respect of the General Meeting of Shareholders, which shall now be read as follows:

" **15.8.** An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least fifty percent (50%) plus one vote of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented."

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend article 20 of the Articles in order to insert a new paragraph 20.1 and to amend paragraph 20.2 (former paragraph 20.1), to be read as follows:

" **20.1.** Within the first year, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders, adopted at a majority of ninety percent (90%) of the issued share capital of the Company.

20.2 After the first year, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles." The remaining article remains unchanged.

Eleventh resolution

The general meeting resolves to insert a new article, article 9, in the Articles in respect of the transfer of shares, to be read as follows:

" **Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 The transfer of the Shares is subject to a lock-up period of 3 years as at 3 July 2012, save as may be agreed between Shareholders and notified to the Company (the "Lock-up Period"). After the Lock-up Period, no transfer of Shares or any interest or right therein may be made unless the transfer has been effected as described in the following article. In addition, no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist at any time any encumbrances over any Shares of the Company without the prior written approval of fifty percent plus one (50% + 1) of the Shareholders voting in a duly called general meeting.

9.2 Right of First Refusal.

9.2.1 Subject to the Lock-up Period, if any Shareholder intends to transfer any Shares (the "Transferring Shareholder") to a third party not being a shareholder of the Company (the "Proposed Transferee"), said other Shareholder(s) (the "Remaining Shareholder(s)") shall have a priority right to acquire such shares, pursuant to provisions stipulated under this Article 9.2 (the "Right of First Refusal"). Such transfer is subject to an existing offer from the Proposed Transferee which is valid and irrevocable for a period of at least ninety (90) Business Days as of the date of the Transfer Offer sent by the Transferring Shareholder as per article 9.2 ("Transfer of Shares").

9.2.2 The Transferring Shareholder shall first give written notice of said intention to Transfer of Shares to the Board of Directors, specifying (i) the number of shares the Transferring Shareholder intends to transfer (the "Transferred Shares"), title under which the Transferred Shares shall be transferred, the price (or in case the consideration does not consist of cash, the counter value in cash of the envisaged consideration) at which the Transferring Shareholder is willing to transfer the shares to Proposed Transferee (the "Specified Price"), information regarding the Proposed Transferee person, all other material terms and conditions contained in the offer received from the Proposed Transferee, a copy of the agreement with the Proposed Transferee or his statement, showing that he is prepared to acquire the Transferred Shares at the Specified Price; and (ii) the offer to transfer all Transferred Shares for the Specified Price, pursuant to terms and conditions specified under provisions below (the "Transfer Offer").

9.2.3 Within fifteen (15) Business Days of receiving the Transfer Offer, the Board of Directors shall notify each of the other Shareholders thereof by registered mail with acknowledgement of receipt to the address specified in the share register of the Company. Such Transferred Shares will be deemed having been offered by way of pre-emption to the other Shareholders, at the same price and the same conditions as mentioned in such Transfer Offer.

9.2.4 The other Shareholder shall have a right to accept the Transfer Offer by written notice to the Transferring Shareholder (with a copy to the Board of Directors) (the "Statement on Acceptance of Transfer Offer") within thirty (30) Business Days (the "First Period") following the date on which the other Shareholder received the Transfer Offer. For the avoidance of any doubt, the other Shareholder shall be entitled to only accept the Transfer Offer for all of the Transferred Shares. In the event of two (2) or more Shareholders exercising their right of first refusal, together they shall purchase all of the Transferred Shares but individually shall subscribe only to a pro rata portion of the Transferred Shares based upon their existing shareholding in the Company vis-à-vis each other.

9.2.5 Any Transfer resulting from the exercise by the Remaining Shareholder of its Right of First Refusal must be made under the following terms:

(i) the Shares shall be transferred fully paid and free from all security interest and third party rights of any nature whatsoever;

(ii) the Specified Price at which the Right of First Refusal may be exercised is the Price mentioned in the Transfer Offer. The Specified Price must be paid by the Remaining Shareholder within the delay provided in the Transfer Offer and, if

payable without delay, then no later than five (5) Business Days of the date of shareholders meeting granting consent for such Transfer;

(iii) the Transfer of title of the Transfer of Shares is effected upon complete payment of the Specified Price; and

(iv) upon payment of the Specified Price the Parties shall procure that the Company inscribes the Transfer in the shareholder's register, being understood that such payment shall have been initiated;

9.2.6 The Transferring Shareholder shall, within five (5) Business Days of the lapse of the First Period stipulated above, notify in writing the Remaining Shareholder(s) and the Board of Directors of the Company about the extent of the execution of the Right of First Refusal, providing information as to the number of the Transferred Shares acquired by the Remaining Shareholder (the "Notification as to the Execution of the Transfer Priority Right"). The Shareholders Meeting should be convened within thirty (30) Business Days from the date of receipt of the Notification as to the Execution of the Transfer Priority Right and shall decide upon the transfer of Transferred Shares included in the Statement on Acceptance of Transfer Offer. In case the Board of Directors of the Company fails to convene the Shareholders meeting within the above term, the Transferring Shareholder and/or the Remaining Shareholder(s), representing one tenth of the share capital of the Company, shall be entitled to require the board of directors to convene said Shareholders meeting which shall decide upon the transfer of Transferred Shares included in the Notification as to the Execution of the Transfer Priority Right. Transfer of the Transferred Shares to the Remaining Shareholder(s) shall take place after the payment of the Specified Price, and the payment of the Specified Price shall take place no later than five (5) Business Days of the date of Shareholders Meeting granting consent for such transfer.

9.2.7 If the Right of First Refusal has not been exercised, the Transferring Shareholder must transfer the Transferred Shares to the Proposed Transferee at the Specified Price and the conditions mentioned in the Transfer Offer within thirty (30) Business Days after the expiry of the First Period (the "Second Period"). The Transferring Shareholder cannot renounce to the transfer once he/she/it has initiated it. The Transferring Shareholder shall inform the Board of Directors of the Company by registered mail of the Transfer of the Transferred Shares to the Proposed Transferee at the latest ten (10) Business Days after the expiry of the Second Period. If the Transferred Shares are not transferred with adherence to this article within the Second Period, they can no longer be transferred unless the procedure described under this article 9.2.

9.2.8 Without prejudice to the shareholders' right to waive by written unanimous decision to the procedure described under this article 9.2, in case of violation of such procedure, the Transfer of Shares shall be null and void so that the acquirer of the shares shall not be recognized as Shareholder of the Company, notwithstanding his/her/its rights towards the Shareholder from who he/she/it has acquired the Shares. Furthermore, the violating Shareholder shall owe to the other Shareholder a fixed compensation of fifty percent (50%) of the Specified Price offered by the Proposed Transferee, without prejudice to the right of the Remaining Shareholder(s) to claim compensation for damage really incurred.

9.2.9 The right of pre-emption shall apply to all kind of transfers, but excluding the following transfers:

(A) any transfer of Shares by a Shareholder to any of the affiliates of that Shareholder;

(B) a transfer between Shareholders;

(C) a transfer of any Shares or any beneficial interest by a Shareholder (being an individual) to his or her spouse or adult children or the trustee or trustees of a family trust set up wholly for the benefit of the Transferor his or her spouse or children;

(D) any transfer of Shares by a Shareholder (being a nominee) to any person on whose behalf such nominee holds such Shares or who is beneficially entitled to such Shares; and/or

(E) any transfer of shares by a Shareholder to a partnership or other body corporate that is controlled directly by such Shareholder or his spouse or adult children.

9.2.10 Any person to whom a transfer may be made under article 9.2.9 shall be a "Permitted Transferee". In case of a Permitted Transferee, article 9.2.9 applies provided that the Transferring Shareholder undertakes to reacquire the shares concerned from the Affiliated Company, if the link of control, which permitted the exception to the Transfer, ends.

9.2.11 Transfer of Shares shall only be registered in the share register of the Company following the acknowledgement by a resolution of the Board of Directors that (i) the transfer is in compliance with the provisions of article 9.2, (ii) the Proposed Transferee has signed an adherence agreement, (iii) the transfer is a transfer by a Shareholder of the entire legal and beneficial interest of the relevant Shares from encumbrances.

9.2.12 Any transfer of Shares authorised by this article 9.2 shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders of the Company, dated and signed by the Transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore accompanied by an excerpt of the resolution of the Board of Directors confirming that the transfer is in accordance with the provisions set out in this article 9.2.

9.3 Drag-Along Right

9.3.1 Subject to the Lock-up Period, if at any time, a Shareholder holding not less than fifty percent (50%) plus 1 of the Shares (the "Selling Shareholder") wishes to transfer all (but not some only) of its Shares to any bona fide transferee that is a Proposed Transferee, said Selling Shareholder may require by notice in writing to all (but not some only) of the other Shareholders the sale by such Shareholders to the Proposed Transferee of all (but not some only) of the Shares then held by such other Shareholders at the price offered by the Proposed Transferee being the same price per Share (in

relation to each class of Share) as is offered to the Selling Shareholders. Each Drag-Along Shareholder (as defined hereafter) agrees to take all steps necessary to enable him to comply with the provisions of this article 9.3 and to facilitate the exercise of a Drag-Along Right (as defined hereafter).

9.3.2 The Selling Shareholder shall first give written notice (the "Drag-Along Notice") of said intention to the other Shareholder(s), specifying:

(i) the title under which the Shares shall be sold, the price (or in case the consideration does not consist of cash, the counter value in cash of the envisaged consideration) at which the Selling Shareholder is willing to transfer the shares to the Proposed Transferee (the "Drag-Along Price"), information regarding the Proposed Transferee person, all other material terms and conditions contained in the offer received from the Proposed Transferee, a copy of the agreement with the Proposed Transferee or his/her/its statement, showing that he is prepared to acquire the Shares at the Drag-Along Price; and

(ii) the offer to transfer all Shares for the Drag-Along Price, pursuant to terms and conditions specified under provisions below (the "Drag-Along Offer").

9.3.3 After receiving a Drag-Along Notice, each other Shareholder (each a "Drag-Along Shareholder") shall thereafter be obliged to sell his/her/its Shares on such terms and conditions as are contained in the Drag-Along Offer, provided that the other Shareholder(s) do not exercise their pre-emption rights on transfer of Shares in article 9.2 and that the sale to the Proposed Transferee by the Selling Shareholder is completed within ninety (90) Business Days after delivery of the Drag-Along Notice.

9.3.4 If the sale to the Proposed Transferee by the Selling Shareholder is not completed within such ninety (90) day period due to the act or omission of the Proposed Transferee or the Selling Shareholder, then each Shareholder(s) to whom a Drag-Along Notice has been given shall no longer be so obliged.

9.3.5 The Shareholders shall cooperate in good faith with the Company in connection with the above sale (including, without limitation, the voting of any Shares held by the Shareholders). On or prior to the sale date (as provided in the relevant agreement), the Shareholders shall deliver a document or documents evidencing such sale and to the extent any have been issued, the certificate or certificates for all of the Shares to be sold by such Drag-Along Shareholder to such Proposed Transferee or third parties acting in concert in the manner and at the address indicated in the Drag-Along Notice.

9.4 Tag-Along Right

9.4.1 Subject to the Lock-up Period, if at any time, one or more Shareholders elect not to exercise its Right of First Refusal, that Remaining Shareholder(s) may require the Transferring Shareholder to cause the Proposed Transferee to extend the Transfer Offer to the shares of the Remaining Shareholder (the "Tag-Along Right"). If the Proposed Transferee rejects such an extension, then the Transferring Shareholder shall not be entitled to Transfer the Transferred Shares to the Proposed Transferee.

9.4.2 If the Remaining Shareholder desires to exercise its Tag-Along Right, said Remaining Shareholder must give notice in writing to the Proposed Transferee, the Transferring Shareholder and the Board of Directors of the Company within the First Period. The postmark of such notice constitutes the date of exercise of the Tag-Along Right.

9.4.3 The provisions of article 9.2 apply mutatis mutandis."

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to update the number of the remaining articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euros (2,500.- €).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Mandragora Entertainment Group S.A., constituée et existant sous le régime des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 51, route de

Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.241, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF en date du 26 juin 2012, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2061 du 21 août 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La réunion s'est ouverte à 14.00 (Heure de Luxembourg) sous la présidence de Mme. Myriam Francq-Kocks, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire M. Eric Totti, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme scrutateur Mme. Katerina Kubova, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de la réunion et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pourcents (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués. Toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille deux cent cinquante Euros (4.250,- EUR), correspondant à cinq mille deux cent cinquante et un Dollars et trente Cents (5.251,30 USD), en vertu d'un taux de change USD/EUR de 1.2356, publié par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en date du 16 août 2012, afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à trente cinq mille deux cent cinquante Euros (35.250,- EUR), par l'émission de quatre-vingt cinq (85) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), assorties d'une prime d'émission globale d'un montant d'un million deux cent neuf mille sept cent dix-huit Euros et quatre-vingt-douze Centimes (1.209.718,92 EUR), correspondant à un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-huit Dollars et soixante-dix Cents (1.494.728,70 USD), en vertu d'un taux de change USD/EUR de 1.2356, publié par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en date du 16 août 2012, la totalité devant être entièrement payée au moyen d'un apport en numéraire.

2. Décision d'approuver la souscription et le paiement des Nouvelles Actions et de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

3. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts») relatif au capital social, devant être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à trente cinq mille deux cent cinquante Euros (35.250, EUR), divisé en sept cent cinq (705) actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).»

5. Modification de l'article 5.5 des Statuts relatif au droit préférentiel de souscription.

6. Modification de l'article 8 des Statuts (Prime d'Emission) et insertion d'un paragraphe 8.2.

7. Modification de l'article 9 des Statuts (Conseil d'Administration ou Administrateur Unique).

8. Modification de l'article 10 des Statuts (Réunion du Conseil d'Administration)

9. Modification de l'article 15.8 des Statuts (Assemblée Générale des Actionnaires).

10. Modification de l'article 20 des Statuts (Dissolution, Liquidation).

11. Décision d'insérer dans les Statuts un nouvel article (article 9) détaillant les conditions de transfert d'actions dans la Société.

12. Mise à jour subséquente de la numérotation des articles suivants.

13. Divers

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille deux cent cinquante Euros (4.250,- EUR), correspondant à cinq mille deux cent cinquante et un Dollars et trente Cents (5.251,30 USD), en vertu d'un taux de change USD/EUR de 1.2356, publié par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en date du 16 août 2012, afin de le porter d'un montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à trente cinq mille deux cent cinquante Euros (35.250,- EUR), par l'émission de quatre-vingt cinq (85) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), tel que détaillé dans la résolution suivante.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription par GSJB Capital Hong Kong Limited, une Limited liability Company constituée sous le régime des lois de Hong Kong, inscrite au Registre du Commerce de Hong Kong sous le

numéro 1219998, ayant son siège social à l'appartement B, 3/F, Grand Marine Center, 3 Yue Fung Street, Tin Wan, Aberdeen, Hong Kong (le «Nouvel Actionnaire»), des Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cent cinquante Euros (4.250,- EUR), correspondant à cinq mille deux cent cinquante et un Dollars et trente Cents (5.251,30 USD), en vertu d'un taux de change USD/EUR de 1.2356, publié par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État en date du 16 août 2012, (l'«Apport»), assorties d'une prime d'émission d'un million deux cent neuf mille sept cent dix-huit Euros et quatre-vingt-douze Centimes (1.209.718,92 EUR), correspondant à un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent vingt-huit Dollars et soixante-dix Cents (1.494.728,70 USD), en vertu d'un taux de change EUR/USD de 1.2356, publié par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État en date du 16 août 2012.

Chacune des Nouvelles Actions ainsi souscrites a été intégralement payée en numéraire, tel qu'il en a été justifié au notaire.

Les actionnaires actuels déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Eu égard aux précédentes déclarations et décisions, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionariat de la Société est dès lors composé des actionnaires mentionnés sur la liste de présence ainsi que du Nouvel Actionnaire.

Le notaire acte que les actionnaires, représentant cent pourcents (100%) du capital social de la Société, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les décisions devant être adoptées ci-dessous.

Quatrième résolution

En conséquence des précédentes décisions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social, devant être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente cinq mille deux cent cinquante Euros (35.250,- EUR), divisé en sept cent cinq (705) actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50) chacune (les «Actions») et chacune une «Action».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.5 des Statuts relatif au droit préférentiel de souscription, devant être lu comme suit:

«Le droit préférentiel de souscription est soumis à l'article 9.2 ci-dessous et peut être annulé ou limité par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant), adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts et dans les limites prévues par la Loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des Statuts et d'y insérer un second paragraphe, de sorte que l'article 8 doit désormais être lu comme suit:

« **8.1.** Dans le Registre, un ou plusieurs compte(s) de prime d'émission peuvent être maintenus pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition de la Société, et les paiements de ces comptes peuvent être effectués par une résolution du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

8.2. La prime d'émission ne sera pas remboursée aux actionnaires en dehors du cas prévu ci-dessous. Durant la première année suivant la création de la Société, la prime d'émission ne pourra être distribuée sous la forme de dividendes que suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à une majorité de quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social émis de la Société. Après la première année, la prime d'émission pourra être distribuée sous forme de dividende aux conditions énumérées par la Loi et les Statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des Statuts relatif au Conseil d'Administration ou à l'Administrateur Unique, par la modification des paragraphes 9.4 et 9.5 et par l'insertion d'un paragraphe 9.6. Les paragraphes 9.4, 9.5 et 9.6 devant être lus comme suit (les autres paragraphes restant inchangés):

« **9.4.** Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité simple, pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Un Administrateur doit exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'il/elle démissionne ou devienne incapable et/ou soit remplacé conformément à une demande des Actionnaires, désignant un tel Administrateur. En cas de vacance de poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination, sauf possibilité pour les Actionnaires de désigner le remplaçant d'un administrateur nommé à l'origine par chacun d'eux en vertu du présent

article. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5. Nonobstant ce qui précède, chaque Actionnaire proposera les noms d'un ou de plusieurs administrateurs devant être nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

9.6. Deux (2) co-présidents honorifiques seront nommés, tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Ces co-présidents honorifiques n'auront aucun droit de vote lors des réunions du Conseil d'Administration. Les deux (2) co-présidents honorifiques peuvent représenter la Société et/ou signer en son nom, sous réserve d'en être autorisé par une résolution du Conseil d'Administration. Les deux (2) co-présidents honorifiques peuvent prendre part aux réunions du Conseil d'Administration à l'unique fin de consultation.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des Statuts relatif à la Réunion du Conseil d'Administration, devant être lu comme suit:

« **10.1.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2. En cas de pluralité d'Administrateur, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par tout Administrateur. Chaque Administrateur doit recevoir une convocation à chacune des réunions du conseil le plus tôt possible. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4. Le Conseil d'Administration doit se réunir régulièrement au siège sociale de la Société, au moins quatre (4) fois par an.

10.5. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.6. Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision que si au moins deux (2) membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des votes des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

10.7. Le recours à un équipement de vidéo conférence ou de conférence téléphonique initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.8. Les votes peuvent également être effectués par fax, email ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.9. Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.10. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.11. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15.8 des Statuts relatif à l'Assemblée Générale des Actionnaires, devant être lu comme suit:

« **15.8.** Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins cinquante pourcents (50%) plus un vote du capital social est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des Statuts afin d'insérer un nouveau paragraphe 20.1 et de modifier le paragraphe 20.2 (anciennement paragraphe 20.1), devant être lu comme suit:

« **20.1.** Durant la première année, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée à une majorité de quatre-vingt-dix pourcents (90%) du capital social émis de la Société.

20.2. Après la première année, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.»

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer dans les Statuts un nouvel article, l'article 9, relatif au transfert d'actions, devant être lu comme suit:

« Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Le transfert d'Actions est soumis à une période d'immobilisation de 3 ans à compter du 3 Juillet 2012, sauf accord contraire des Actionnaires, notifié à la Société (la «Période d'Immobilisation»). Après la Période d'Immobilisation, aucun transfert d'Actions ou de tout intérêt ou droit y relatif ne peut être fait, à moins que le transfert n'ait été effectué conformément à l'article suivant. En outre, aucun Actionnaire ne peut créer, accepter de créer, permettre de créer ou laisser subsister, à tout moment, une charge quelconque sur une Action de la Société sans en avoir obtenu l'accord écrit préalable des Actionnaires représentant au moins cinquante pourcents plus un (50%+1) des votes lors d'une assemblée générale dûment convoquée.

9.2 Droit Préférentiel.

9.2.1 Sous réserve d'une Période d'Immobilisation, si un Actionnaire entend transférer des Actions (l' «Actionnaire Cédant») à une tierce partie qui n'est pas actionnaire de la Société (le «Cessionnaire Proposé»), les autres Actionnaires (les «Actionnaires Restants») doivent bénéficier d'un droit préférentiel leur permettant d'acquérir ces actions, conformément aux dispositions prévues par le présent article 9.2 (le «Droit Préférentiel»). Un tel transfert est soumis à l'existence d'une offre valable et irrévocable du Cessionnaire Proposé, intervenue dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables à compter de la notification de l'Offre de Transfert par l'Actionnaire Cédant, conformément à l'article 9.2 (le «Transfert d'Actions»).

9.2.2 L'Actionnaire Cédant doit, en premier lieu, informer par écrit le Conseil d'Administration de son intention de transférer des Actions, précisant (i) le nombre d'actions que l'Actionnaire Cédant entend transférer (les «Actions Cédées»), le titre sous lequel les Actions Cédées seront transférées, le prix (ou, lorsque la contrepartie ne correspond pas à un paiement en numéraire, la valeur en numéraire d'une telle contrepartie) auquel l'Actionnaire Cédant souhaite céder les Actions au Cessionnaire Proposé (le «Prix Déterminé»), les informations personnelles relatives au Cessionnaire Proposé, toutes autres modalités et conditions contenues dans l'offre reçue par le Cessionnaire Proposé, une copie du contrat avec le Cessionnaire Proposé ou sa déclaration, démontrant qu'il est prêt à acquérir les Actions Cédées au Prix Déterminé; et (ii) l'offre de transférer toutes les Actions Cédées au Prix Déterminé, conformément aux modalités et conditions déterminées dans les dispositions ci-dessous (l' «Offre de Transfert»).

9.2.3 Dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Offre de Transfert, le Conseil d'Administration doit informer chacun des autres Actionnaires par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société. Ces Actions Cédées seront réputées avoir été offertes par voie de préférence aux autres Actionnaires, au même prix et aux mêmes conditions que mentionné dans une Offre de Transfert.

9.2.4 Les autres Actionnaires doivent bénéficier d'un droit d'accepter l'Offre de Transfert au moyen d'un avis écrit notifié à l'Actionnaire Cédant (avec copie au Conseil d'Administration) (la «Déclaration d'Acceptation de l'Offre de Transfert») dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle l'autre Actionnaire a reçu l'Offre de Transfert (le «Premier Délai»). Afin d'éviter tout malentendu, l'autre Actionnaire n'est autorisé à accepter l'Offre de Transfert que pour la totalité des Actions Cédées. Dans la mesure où deux (2) Actionnaires ou plus exercent leur droit de préférence, ils doivent acquérir, ensemble, l'intégralité des Actions Cédées mais peuvent, individuellement, souscrire seulement à une part proportionnelle des Actions Cédées, basée sur leur participation réciproque dans la Société.

9.2.5 Tout Transfert résultant de l'exercice par un Actionnaire Rasant de son Droit Préférentiel doit être effectué selon les modalités suivantes:

(i) les Actions doivent être transférées entièrement payées et libérées de toute sûreté ou droit de tiers de quelque nature qu'ils soient;

(ii) le Prix Déterminé pour lequel le Droit Préférentiel peut être exercé est le Prix mentionné dans l'Offre de Transfert. Le Prix Déterminé doit être payé par l'Actionnaire Rasant dans le délai prévu dans l'Offre de Transfert et, s'il est payable sans délai, pas plus de cinq (5) Jours Ouvrables suivant la date de l'assemblée des Actionnaires consentant à un tel Transfert;

(iii) le transfert de titre du Transfert d'Actions est effectué après paiement complet du Prix Déterminé; et

(iv) à compter du paiement du Prix Déterminé, les Parties doivent faire en sorte que la Société inscrive le Transfert dans le registre des actionnaires, étant entendu qu'un tel paiement doit avoir été initié.

9.2.6 L'Actionnaire Cédant doit, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de l'expiration du Premier Délai, tel que prévu ci-avant, notifier par écrit les Actionnaires Restants et le Conseil d'Administration de la Société de l'exercice ou non d'un Droit Préférentiel, précisant notamment le nombre d'Actions Cédées acquises par l'Actionnaire Restant (l'«Avis d'Exercice du Droit Préférentiel»). L'Assemblée des Actionnaires doit être convoquée dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'Avis d'Exercice du Droit Préférentiel et se prononce sur le transfert des Actions Cédées contenues dans la Déclaration d'Acceptation de l'Offre de Transfert. Dans le cas où le Conseil d'Administration de la Société ne convoque pas l'assemblée des Actionnaires dans le délai imparti, l'Actionnaire Cédant et/ou les Actionnaires Restants, représentant un dixième du capital de la Société, peuvent demander au Conseil d'Administration de convoquer ladite assemblée des Actionnaires afin qu'elle se prononce sur le transfert des Actions Cédées incluses dans l'Avis d'Exécution du Droit Préférentiel. Le transfert des Actions Cédées à l'Actionnaire Restant doit avoir lieu après le paiement du Prix Déterminé, et le paiement du Prix Déterminé ne peut avoir lieu plus de cinq (5) Jours Ouvrables après la date de l'assemblée des Actionnaires ayant pour objet de consentir à un tel transfert.

9.2.7 Si aucun Droit Préférentiel n'a été exercé, l'Actionnaire Cédant doit transférer les Actions Cédées au Cessionnaire Proposé au Prix Déterminé et selon les conditions énoncées dans l'Offre de Transfert dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de l'expiration du Premier Délai (le «Second Délai»). L'Actionnaire Cédant ne peut renoncer au transfert une fois ce dernier initié. L'Actionnaire Cédant doit informer le Conseil d'Administration de la Société par courrier recommandé du Transfert des Actions Cédées au Cessionnaire Proposé au plus tard dix (10) Jours Ouvrables après l'expiration du Second Délai. Si les Actions Cédées ne sont pas transférées conformément au présent article endéans le Second Délai, elles ne pourront plus être transférées, sous réserve de la procédure prévue au présent article 9.2.

9.2.8 Sans préjudice du droit des Actionnaires de renoncer à la procédure prévue par le présent article 9.2 par une décision écrite unanime, en cas de violation d'une telle procédure, le Transfert d'Actions sera nul et non avenue, de sorte que l'acquéreur des actions ne sera pas reconnu Actionnaire de la Société, nonobstant ses droits envers l'Actionnaire auquel il a acheté les Actions. En outre, l'Actionnaire contrevenant devra verser aux autres Actionnaires une indemnité forfaitaire égale à cinquante pourcents (50%) du Prix Déterminé offert par le Cessionnaire Proposé, sans préjudice des droits des Actionnaires Restants d'exiger une indemnisation pour le dommage réellement subi.

9.2.9 Le Droit Préférentiel s'applique à tout type de transfert, à l'exception des transferts suivants:

- (A) tout transfert d'Actions par un Actionnaire à l'un des affiliés de cet Actionnaire;
- (B) un transfert entre Actionnaires;
- (C) un transfert d'Actions ou de tout intérêt bénéficiaire par un Actionnaire (étant une personne physique) à son conjoint, à ses enfants adultes ou à une ou plusieurs fiduciaires d'une fiducie familiale mis en place pour le bénéfice exclusif du Cédant, de son conjoint ou de ses enfants;
- (D) tout transfert d'Actions par un Actionnaire (étant un intermédiaire) à toute personne au nom de laquelle cet intermédiaire détient de telles Actions ou qui est bénéficiaire de telles Actions; et/ou
- (E) tout transfert d'Actions par un Actionnaire à une société ou à une autre personne morale qui est contrôlée directement par cet Actionnaire, son conjoint ou ses enfants adultes.

9.2.10 Toute personne pour laquelle un transfert peut être effectué en vertu de l'article 9.2.9 doit être un «Cessionnaire Autorisé». Dans le cas d'un tel Cessionnaire Autorisé, l'article 9.2.9 s'applique à condition que l'Actionnaire Cédant s'engage à racheter les Actions concernées à la Société Liée, si le lien de contrôle, qui a permis un tel Transfert, prend fin.

9.2.11 Un transfert d'Actions ne peut être enregistré que dans le registre des actionnaires de la Société, suite à une résolution du Conseil d'Administration reconnaissant que (i) le transfert est conforme aux dispositions de l'article 9.2, (ii) le Cessionnaire Proposé a signé un contrat d'adhésion et (iii) le transfert est un transfert par un Actionnaire de la totalité de l'intérêt légal et du bénéfice des Actions visées, libérées de toutes charges.

9.2.12 Tout transfert d'Actions autorisé par le présent article 9.2 doit être effectué par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, datée et signée par le Cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, accompagnée d'un extrait de la décision du Conseil d'Administration confirmant que le transfert est conforme aux dispositions énoncées dans le présent article 9.2.

9.3 Obligation de Sortie Conjointe

9.3.1 Sous réserve d'une Période d'Immobilisation, si, à tout moment, un Actionnaire détenant au moins cinquante pourcents des Actions plus une (50%+1) (l'«Actionnaire Vendeur») souhaite transférer la totalité (mais non seulement une partie) de ses Actions à un cessionnaire de bonne foi, étant un Cessionnaire Proposé, ledit Actionnaire Vendeur peut exiger, par une notification écrite à tous les autres Actionnaires (mais non seulement à une partie), la vente par ces Actionnaires au Cessionnaire Proposé de toutes les actions détenues par ces autres Actionnaires (mais non seulement une partie) au Prix Offert par le Cessionnaire Proposé qui sera le même prix par Action (eu égard à chaque catégorie d'Actions) que celui offert à l'Actionnaire Vendeur. Chaque autre Actionnaire Minoritaire (tel que défini ci-après) s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour lui permettre de se conformer aux dispositions du présent article 9.3 et de faciliter l'exercice du Droit de Cession Forcée (tel que défini ci-après).

9.3.2 L'Actionnaire Vendeur doit, en premier lieu, délivrer aux autres Actionnaires un avis écrit de son intention (l'«Avis de Cession Forcée»), précisant:

(i) le titre sous lequel les Actions seront vendues, le prix (ou, lorsque la contrepartie ne correspond pas à un paiement en numéraire, la valeur en numéraire d'une telle contrepartie) auquel l'Actionnaire Vendeur souhaite céder les actions au Cessionnaire Proposé (le «Prix de Cession Forcée»), les informations personnelles relatives au Cessionnaire Proposée, toutes autres modalités et conditions contenues dans l'offre reçue du Cessionnaire Proposé, une copie du contrat conclu avec le Cessionnaire Proposé ou sa déclaration, démontrant qu'il est prêt à acquérir les Actions au Prix de Cession Forcée; et

(ii) l'offre de transférer toutes les Actions Cédées au Prix de Cession Forcée, conformément aux modalités et conditions déterminées dans les dispositions ci-après (l'«Offre de Cession Forcée»).

9.3.3 A compter de la réception d'un Avis de Cession Forcée, chaque autre Actionnaire (chacun un «Actionnaire Forcé») est dès lors obligé de vendre ses Actions selon les modalités et conditions contenues dans l'Offre de Cession Forcée, à condition que les autres Actionnaires n'exercent pas leur Droit Préférentiel sur le Transfert d'Actions, tel que prévu à l'article 9.2, et que la vente au Cessionnaire Proposé par l'Actionnaire Vendeur soit intervenue dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Vente Forcée.

9.3.4 Si la vente au Cessionnaire Proposé par l'Actionnaire Vendeur n'est pas effectuée endéans ce délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables en raison de l'action ou de l'omission du Cessionnaire Proposé ou de l'Actionnaire Vendeur, chaque Actionnaire à qui un Avis de Vente Forcée aura été délivré n'y sera dès lors plus tenu.

9.3.5 Les Actionnaires doivent coopérer de bonne foi avec la Société dans le cadre de la précédente vente (y compris, sans limitation, le votes des Actions détenues par les Actionnaires). Au plus tard à la date de la vente (telle que prévue par le contrat correspondant), les Actionnaires doivent fournir, selon les modalités et à l'adresse indiquées dans l'Avis de Cession Forcée, un ou des document(s) attestant cette vente et, le cas échéant, le ou les certificat(s) émis pour toutes les Actions devant être vendues par un Actionnaire Minoritaire au Cessionnaire Proposé ou à des tierces parties agissant de concert.

9.4 Droit de Sortie Conjointe

9.4.1 Sous réserve de la Période d'Immobilisation, si, à tout moment, un ou plusieurs Actionnaires décident de ne pas exercer leur Droit Préférentiel, ces Actionnaires Restants peuvent demander à l'Actionnaire Vendeur d'obliger le Cessionnaire Proposé à étendre l'Offre de Transfert aux Actions des Actionnaires Restants (le «Droit de Sortie Conjointe»). Si le Cessionnaire Proposé refuse une telle extension, l'Actionnaire Vendeur ne sera dès lors pas autorisé à transférer les Actions Cédées au Cessionnaire Proposé.

9.4.2 Si un Actionnaire Restant souhaite exercer son Droit de Sortie Conjointe, cet Actionnaire Restant doit en informer par écrit le Cessionnaire Proposé, l'Actionnaire Vendeur et le Conseil d'Administration de la Société au cours du Premier Délai. Le cachet de la Poste fera foi de la date d'exercice du Droit de Sortie Conjointe.

9.4.3 Les dispositions de l'article 9.2 s'appliquent «mutatis mutandis.»»

Douzième résolution

En conséquence des précédentes décisions, l'assemblée générale décide de mettre à jour la numérotation des articles subséquents.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à deux mille cinq cents euros (2.500,- €).

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Francq-Kocks, Totti, Kubova, Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2012. Relation: LAC/2012/39773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Référence de publication: 2012129547/670.

(120171129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Altmark Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.400.

—
Résolution 1.

Correction date de la nomination d'administrateur/gérant

Par erreur la date 22 Mai 2012 était mentionnée comme la date de la nomination de Mr. Gerard Ossevoort.

Par ce mention est confirmé que la nomination de Mr. Gerard Ossevoort comme gérant est à partir le 27 Août 2012.

Cette publication remplace le dépôt initial au RCS: L120156396

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Août 2012.

Référence de publication: 2012129235/14.

(120170603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Parfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.893.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012

La société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S. A. avec siège à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 104.079, est cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Denis Coenca, administrateur démissionnaire.

Elle continuera le mandat de Monsieur Denis Coenca démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Le Conseil d'Administration constate le changement de l'adresse de Monsieur Sylvain Pelletier, demeurant à CH-1206 GENEVE, Route du Bout du Monde 9 c.

Président

Référence de publication: 2012130383/15.

(120171580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Crea Fil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.013.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129324/10.

(120170600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Emile Jegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMILE JEGEN S.A.

57, rte de Luxembourg

L-7372 LORENTZWEILER

Signature

Référence de publication: 2012129366/13.

(120170599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

MCP-Kanetix III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.466.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MCP – Kanetix III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.466, incorporated by a notarial deed enacted on 4 August 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2690 of 4 November 2011 and lastly amended by a notarial deed enacted on 20 December 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 732 of 20 March 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP III Investment S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543 (the "Contributor" or the "Sole Shareholder"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal dated 30th August 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 20,001 (twenty thousand one) shares of the Company with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 1 (one Canadian Dollar) so as to increase it from its current amount of CAD 20,001 (twenty thousand one Canadian Dollars) to an amount of CAD 20,002 (twenty thousand two Canadian Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 10,318 (ten thousand three hundred eighteen Canadian Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by MCP III Investment S.à r.l. of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 1 (one Canadian Dollar) so as to raise it from its current amount of CAD 20,001 (twenty thousand one Canadian Dollars) to CAD 20,002 (twenty thousand two Canadian Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 10,318 (ten thousand three hundred eighteen Canadian Dollars) payable on the share premium account of the of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in the amount of CAD 10,319 (ten thousand three hundred nineteen Canadian Dollars).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share together with the Share Premium through the contribution cash of an amount of CAD 10,319 (ten thousand three hundred nineteen Canadian Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Share in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 20,002 (twenty thousand two) shares.

The notary acts that the 20,002 (twenty thousand two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of resolutions above, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand two Canadian Dollars (20,002 CAD) represented by twenty thousand two (20,002) shares, in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MCP – Kanetix III S.à r.l." (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 163.466, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2690 du 4 Novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 20 Décembre 2011, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 732 du 20 mars 2012.

Comparaît:

L'associé unique de la Société, MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 154.543 (l'«Apporteur» ou l'«Associé Unique») ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée le 30 août 2012.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acte ce qui suit:

Toutes les 20,001 (vingt mille et une) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de CAD 1 (un dollar canadien) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'1 CAD (un dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de 20.001 CAD (vingt mille un dollars canadiens) à 20.002 CAD (vingt mille deux dollars canadiens), par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 CAD (un dollars canadiens) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 10.318 CAD (dix mille trois cent dix huit dollars canadiens) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique;

3. Souscription et paiement par MCP III Investment S.à r.l. de la nouvelle part sociale par apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'1 CAD (un dollar canadien) pour le porter de son montant actuel de 20.001 CAD (vingt mille un dollars canadiens) à 20.002 CAD (vingt mille deux dollars canadiens), par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 CAD (un dollar canadien) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 10.318 CAD (dix mille trois cent dix huit dollars canadiens) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique, d'un montant de 10.319 CAD (dix mille trois cent dix neuf dollars canadiens).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et l'allocation à la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire d'un montant de 10.319 CAD (dix mille trois cent dix neuf dollars canadiens) («l'Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part de la Société et de la libérer entièrement ensemble avec le versement de la Prime d'Emission par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais le propriétaire de 20.002 (vingt mille deux) parts sociales.

Le notaire établit que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux CAD (20.002 CAD), représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD) chacune, entièrement souscrites et libérées»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129568/174.

(120170474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société du 22 août 2012 a:

- révoqué Monsieur Justin Tydeman de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société;
- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Gary Hughes, contrôleur financier, né le 19 juin 1971 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à CH - 6330 Cham (Suisse), 20 rue Hinterbergstrasse, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014;
- pris acte de la démission de la société MAZARS S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société;
- nommé en qualité de réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012130474/19.

(120172068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Association Sensala Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 4, An Den Azengen.

R.C.S. Luxembourg F 9.288.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège social. L'association porte la dénomination "Association Sensala Luxembourg". Elle a son siège dans la commune de Uebersyren.

L'adresse postale de l'association est:

Association Sensala Luxembourg, Mme Silvia CONTRERAS LUCAS MORASSI, 4, An Den Azengen 5380 Uebersyren. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatible avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 2. Objet de l'association. Cette association a pour but de développer l'ensemble des activités sportives et culturelles de la capoeira, et plus généralement celles rattachées au folklore afro-brésilien. L'association développera les activités de mise en forme nécessaires à la pratique de la capoeira.

Pour cela, l'association mettra en place des cours réguliers de capoeira, mais aussi des stages, des rencontres culturelles et sportives, des représentations...

Art. 3. Indépendance. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Composition. L'association se compose:

a) Des membres du conseil d'administration comprenant 3 membres fondateurs:

Présidente:

Alba Vera Elena MORASSI, 141, rue Marc RATY, 54750, Trieux. Nationalité Italienne. Assistante de direction.

Vice Présidente:

Silvia CONTRERAS LUCAS MORASSI 4, An Den Azengen, 5380 Uebersyren. Nationalité Italienne. Femme au Foyer.

Trésorier:

Fanny MARTINS PIMENTEL RAGUIDEAU, 4, Rue Pilatre de Rozier, 57180, Terville. Nationalité Française, Assistante.

b) Des membres adhérents:

Sont membres adhérents, les personnes ayant versés une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale, et participant régulièrement à la vie de l'association.

c) Des membres d'honneur:

Le conseil peut décerner le titre de membres d'honneur à toute personne ayant rendu des services signalés à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisations.

Modification de la composition:

Les membres de l'association, tels que définis ci-dessus peuvent perdre leur qualité de membres en cas de:

- Défauts de paiements de la cotisation annuelle suivie de la décision de radier ledit membre prise par le conseil d'administration

Art. 5. Admission. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Art. 6. Radiations. La qualité de membre se perd par:

- a) la démission;

- b) le décès;

- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Art. 7. Protection de l'association. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. Cotisation annuelle. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 400 €. Les ressources de l'association comprennent:

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations

- Les subventions

- Les sponsors

Art. 9. L'assemblée générale. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Ordre du jour. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;

- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;

- approbation des budgets et comptes;

- dissolution de l'association.

Art. 12. Modifications. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Communication. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par mail.

Art. 14. Conseil d'administration. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, et d'un trésorier élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

L'association est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 15. Conseil d'administration. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} septembre de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 Aout et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 15. Dissolution. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la Commune de Sanem.

Art. 16. Publication. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce apres chaque assemblée générale.

Art. 17. Fonction. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 18. Règlement intérieur. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Le règlement intérieur autorise le paiement des cotisations en espèces ou virement bancaire (dans un délai de 5 jours après inscription) sur le compte de l'association.

Fait à Uebersyren, Le 05 septembre 2012.

A. MORASSI HUON / S. CONTRERAS LUCAS MORASSI / Fanny MARTINS PIMENTEL

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012130000/112.

(120170752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

SBTP Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 162.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SBTP Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012129694/10.

(120170568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

TLW Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 132.546.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TLW Investment S.A qui s'est tenue au siège social de la société le 01 octobre 2012 que:

- Révocation du poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société Farssi Sàrl.
- Est nommé en tant que commissaire aux comptes la société AFB International Consulting Sàrl, 20 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B64990, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2012.

Pour TLW Investment S.A

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012130516/18.

(120172101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

**Pentair Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Tyco Flow Control International Finance S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 166.305.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Flow Control International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 166.305 (the Company).

The Company has been incorporated under Luxembourg law on 11 January 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 599 of 7 March 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 3 August 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting at that time in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, C number 2099 of 23 August 2012.

The Meeting is chaired by Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Edoardo Romano, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Marine Baillet, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares he holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 900,002 (nine hundred thousand and two) shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing all of the voting share capital of the Company, the share capital amounting to USD 45,000.10 (forty-five thousand United States Dollars and ten United States Cents) are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the first financial year of the Company;
3. amendment to the dates of the accounting year of the Company;

4. subsequent amendment of article 20 of the Articles in order to reflect the amendments under items 2. and 3. above;
5. decision to change the name of the Company to Pentair Finance S.A. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight);
6. subsequent amendment of article 1.1 of the Articles in order to reflect the amendment under item 5. above;
7. grant of authority to any director of the Company or any of Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
8. miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the first financial year of the Company which started on 11 January 2012, i.e. the date of the Company's incorporation, so that it shall now end on 31 December 2012 instead of 28 September 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall henceforth commence on 1 January and end on 31 December.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 20 of the Articles in order to reflect the second and third resolutions above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 20. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of the same year."

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the contemplated change of the Company's name from Tyco Flow Control International Finance S.A. to Pentair Finance S.A. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 1.1 of the Articles in order to reflect the fifth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "Pentair Finance S.A."

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, as well as Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Tyco Flow Control International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.305 (la Société).

La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 11 janvier 2012 par un acte du notaire soussigné, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 599 en date du 7 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du 3 août 2012 de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant alors en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2099 du 23 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Paul Lanois, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Edoardo Romano, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Marine Baillet, juriste, demeurant à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 900.002 (neuf cent mille deux) actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social étant d'un montant de USD 45.000,10 (quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de la première année sociale de la Société;
3. modification des dates de l'année sociale de la Société;
4. modification subséquente de l'article 20 des Statuts en vue de refléter les modifications sous les points 2. et 3. ci-dessus;
5. décision de changer le nom de la Société en Pentair Finance S.A. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit;
6. modification subséquente de l'article 1.1 des Statuts en vue de refléter les modifications sous le point 5.
7. pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et
8. divers.

III. l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société qui a débuté le 11 janvier 2012, date de constitution de la société, afin qu'il se termine désormais au 31 décembre 2012 au lieu du 28 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'il débute au 1^{er} janvier et se termine désormais le 31 décembre.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts en vue de refléter les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de Tyco Flow Control International Finance S.A. à Pentair Finance S.A. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1.1 des Statuts en vue de refléter la cinquième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1.1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Pentair Finance S.A."

Septième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANOIS, E. ROMANO, M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45464. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129775/176.

(120170759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Only Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 161.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130373/9.

(120171536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ostiense Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.220.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de la décision de Monsieur Franco DANTE demeurant au 16, Corso Vinzaglio, I-10121 Torino, de démissionner avec effet à ce jour, de sa fonction de commissaire qui lui a été confiée au sein de votre société.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012130378/13.

(120171692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012130369/10.

(120171377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

OHSF Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012130375/10.

(120171792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Oris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORIS S.A.

Référence de publication: 2012130377/10.

(120171445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

L'Associé unique de la Société a décidé en date du 1^{er} juillet 2012, de:

- transférer l'adresse du siège social du 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

L'Associé unique de la Société a décidé en date du 4 juillet 2012, de:

- mettre fin au mandat de Mme Bénédicte Colleaux, en tant que gérant de la Société
- nommer Mr Marcel Stephany, L-7268 Bereldange, 23 Cité Aline Mayrisch, pour une durée indéterminée, en tant que gérant B de la Société
- L'Associé unique de la Société a décidé en date du 20 juillet 2012, de
- mettre fin au mandat de Mr Steven Bowers, en tant que gérant de la Société
- nommer Mr Adrianus Laurentius Schiebroek, NL-2811GN Reeuwijk, 17 Dr. A. Scheygrondlaan, pour une durée indéterminée, en tant que gérant A de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012130524/19.

(120171937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Otho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.333.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTHO S.A.

Référence de publication: 2012130379/10.

(120171416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ozero Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 107.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012130380/10.

(120171774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Parfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.893.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 août 2012

La société anonyme GABEDELEM S. A. avec siège à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 114.760, est cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Michel Aaron, administrateur démissionnaire.

Elle continuera le mandat de Monsieur Jean-Michel Aaron démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Président

Référence de publication: 2012130382/13.

(120171580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Patron Pipera Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.475.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012130385/11.

(120171560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.969.

Rectificatif du dépôt No L120070789 du 02/05/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130397/10.

(120171690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

PromoWallis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 142.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130390/9.

(120171704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector Finance Rig 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.484.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130391/14.

(120171579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.602.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130392/14.

(120171575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Safi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg E 545.

Par ordonnance du 9 février 2012 (réf. n° 105/2012) rendue par Monsieur Thierry HOSCHEIT, Vice-Président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant comme juge des référés,

Maître Alex ENGEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, fut nommé administrateur provisoire de la société S.C.I. SAFI,

notamment avec la mission de gérer et d'administrer la S.C.I. SAFI avec les pouvoirs les plus étendus selon les lois et usages du commerce, à l'exclusion d'actes de disposition des avoirs de la société, d'engagements financiers et d'investissements dépassant la gestion journalière.

L'exécution provisoire de la susdite ordonnance fut ordonnée nonobstant toute voie de recours.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Alex ENGEL.

Référence de publication: 2012130596/17.

(120171964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector New Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.372.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector New Building S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130393/14.

(120171577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.643.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130394/14.

(120171582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.648.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130395/14.

(120171570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prisma Formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 83.332.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2012130417/12.

(120171781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.730.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance sous forme circulaire avec effet au 1^{er} octobre 2012

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 3 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012130396/14.

(120171574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Palicam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130398/9.

(120171470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Patrimax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 144.527.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre

- Monsieur FERNANDES MAXIMO Carlos, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon est démis de sa fonction de gérant administratif

- Madame BATALAU FERREIRA Fernanda, gérante, née le 15 février 1973 à Insua (Portugal), demeurant à L-2561 Luxembourg, 27, rue de Strasbourg, est; nommée gérante administrative.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012130399/13.

(120171363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 octobre 2012, que les mandats des administrateurs Mme Nicole Reinert, Mme Anne Huberland et M. Jacques Becker ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société Juria Consulting S.A., ont été renouvelés pour une nouvelle période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes susmentionnés sont dorénavant établis à l'adresse suivante: 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012130559/18.

(120171780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012130403/10.

(120171414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Peppermint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.039.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 22 janvier 2010

- la société François IV (anciennement François IV Holdings S.A.S.), RCS Paris n°433 121 340 et ayant pour représentant permanent Robert Daussun, est nommée Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pour PEPPERMINT HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012130404/15.

(120172079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Philip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.469.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILIP S.A.

Référence de publication: 2012130407/10.

(120171431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pimalo-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.736.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130409/10.

(120171784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Quadriconseil SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.925.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130423/9.

(120171942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

POL-CK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 135.806.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012130410/10.

(120171487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Poleol, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130412/11.

(120171841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Porta Volta Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 86.221.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de la décision de Monsieur Franco DANTE demeurant au 16, Corso Vinzaglio, I-10121 Torino, de démissionner avec effet à ce jour, de sa fonction de commissaire qui lui a été confiée au sein de votre société.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012130413/13.

(120171694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Pro-Inter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 88.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012130418/12.

(120172045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012130425/13.

(120171403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Resolution Lux Athens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.917.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Resolution Lux Athens S.à.r.l.

Référence de publication: 2012130426/12.

(120171400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012130427/13.

(120171933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Rangirora Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.967.

Les comptes annuels au 31.12.2011 de la société RANGIRORA INVESTMENTS S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012130431/13.

(120171943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Rising Star, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.902.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012130443/10.

(120172063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Red Oil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130433/9.

(120172019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.343.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012130434/11.

(120172176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Relais du Château de Betzdorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 4, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 48.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130435/9.

(120171683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Renson Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130437/9.

(120171509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Rinol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.707.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 01.12.2011 que le mandat de l'administrateur-délégué étant venu à échéance, a été prolongé pour une nouvelle période de six ans et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.10.2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012130442/13.

(120172041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

RESOLUTION London W1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.566.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Resolution London W1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012130439/12.

(120171402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012130440/12.

(120171893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ritmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 1, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 81.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130444/9.

(120171732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

SARECO Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 112.298.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2012

Le conseil d'administration de la société Sareco Soparfi S.A. agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés décident de:

- Révoquer la société Will S.A. (en liquidation volontaire) ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, 140, Z.I. Scheleck du poste d'administrateur-délégué.

- Nommer Monsieur François Will demeurant professionnellement à L-3225 Bettembourg, 140, Z.I. Scheleck au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 5 ans (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sareco Soparfi S.A.

Référence de publication: 2012130471/16.

(120171722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.